



PREAVIS MUNICIPAL N° 2026/02

Remplacement et achat de divers véhicules pour différents Services communaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit d'investissement de Fr. 1'143'000.-- au maximum pour le renouvellement et l'achat de plusieurs véhicules utilitaires avec agrégats. Ces achats répondent aux exigences de mise en conformité, aux nouvelles normes de sécurité et environnementales, ainsi qu'à la rationalisation des travaux.

2. Préambule

Historiquement, le renouvellement des véhicules de la Commune d'Ollon s'effectuait au travers du budget annuel de fonctionnement. Cependant, cette manière de procéder occasionnait des fluctuations importantes dans les comptes annuels et rendait les comparaisons difficiles d'une année à l'autre, raison pour laquelle la Municipalité propose que ces investissements soient présentées par voie de préavis.

3. Politique d'achats publics responsables

Les biens achetés par la Commune doivent respecter les principes du développement durable. Il faut notamment :

- qu'ils soient rationnels, efficaces et participent au développement économique, en particulier local,
- qu'ils favorisent l'amélioration de la qualité et l'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes),
- qu'ils soient fabriqués dans des conditions socialement respectueuses,
- qu'ils tiennent compte des exigences de protection de l'environnement.

4. Renouvellements

Après plusieurs années d'exploitation intensive, les véhicules **Meili** arrivent aujourd'hui au terme de leur durée de vie. Leur état général ne permet plus d'envisager une poursuite de

l'exploitation dans des conditions satisfaisantes, tant du point de vue de la fiabilité que de la sécurité et des coûts d'entretien.

En effet, des éléments mécaniques et les composants hydrauliques entraînent une augmentation significative des interventions de maintenance.

Les coûts de réparation et d'entretien dépassent désormais les niveaux économiquement acceptables au regard de leur valeur résiduelle.

Les périodes d'immobilisation, de plus en plus longues et fréquentes, pénalisent fortement l'organisation du travail, en particulier durant les périodes hivernales où la disponibilité du matériel est critique. Cette situation génère des risques opérationnels, une perte de productivité et une dépendance accrue à des solutions de remplacement temporaires, souvent coûteuses.

La chargeuse sur pneus **Holder**, achetée en 1988, ne répond plus aux normes en vigueur, notamment en matière d'émissions et de performance énergétique. Son maintien en service expose l'organisation à un risque de non-conformité réglementaire.

Au vu de ces éléments, le remplacement de ces équipements apparaît comme la solution la plus rationnelle sur les plans :

- économique, en réduisant les coûts de maintenance et les arrêts non planifiés,
- opérationnel, en garantissant la fiabilité et la continuité des activités,
- réglementaire et environnemental, en assurant la conformité aux normes en vigueur,
- stratégique, en sécurisant les capacités d'intervention à moyen et long terme.

Le remplacement par du matériel neuf ou récent permettra d'optimiser les coûts globaux d'exploitation, d'améliorer la disponibilité du parc véhicules et de répondre durablement aux exigences actuelles et futures.

4.1 Meili 1300

Acquis en 2007 et totalisant environ 7'500 heures de fonctionnement, le véhicule immatriculé VD 475459 est un modèle biplace. En période hivernale, il est équipé d'une lame à neige et d'une saleuse destinées au déneigement des petits chemins et des trottoirs, ainsi que d'une fraiseuse à neige pour le dégagement des bords de routes.

En saison estivale, ce véhicule est mobilisé pour l'ensemble des travaux courants relevant du Service, ce qui implique une utilisation continue tout au long de l'année.

Cette polyvalence entraîne une sollicitation permanente du véhicule, accélérant son usure et contribuant à l'augmentation des besoins de maintenance.



Véhicule proposé : **Moteur thermique, huile BIO, polyvalent avec pont de chargement**

Comptes 6150.00

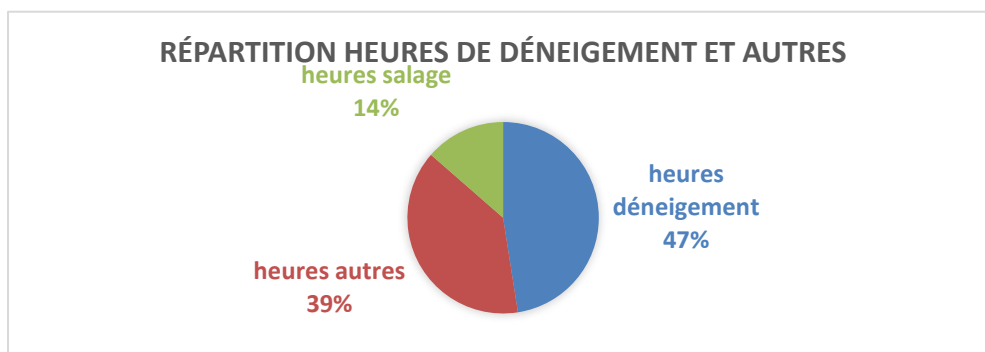
Coûts TTC

• <u>Renouvellement véhicule</u>		Fr.	190'000.-
• <u>Agrégats :</u>		Fr.	15'000.-
	lame à neige	Fr.	56'000.-
	fraise à neige	Fr.	30'000.-
	saleuse	Fr.	30'000.-
Total		Fr.	291'000.-

Répartition des heures de travail

2007-2025 x 32 j./an de déneigement à 7 h./j. = 4'032 h.

2007-2025 x 32 j./an de salage à 2 h./j. = 1'152 h. pour la saleuse



Coût du véhicule de 2007 à 2025

Frais externes (achat véhicule, pièces, assurances, plaques)	Fr. 175'718.--
Frais internes – atelier (maintenance, entretien, réparation 733 x Fr. 72.--/h.)	Fr. 52'776.--
Frais internes voirie (graissage, nettoyage 1 h./sem. x 52 sem. x Fr. 72.--/h.)	Fr. 67'392.--
Carburant (diesel) conso. 4.6 lt./h. soit 7'500 h x Fr. 1.70	Fr. 58'650.--
Total	<u>Fr. 354'536.--</u>

4.2 Meili 7000

Mis en service en 2013 et totalisant environ 8'000 heures de fonctionnement, le véhicule immatriculé VD 8621 est doté de trois places. En hiver, équipé d'une lame à neige et d'une saleuse, il est principalement affecté aux opérations de déneigement tout en assurant également l'ensemble des tournées de salage sur le réseau concerné.

Durant la période estivale, ce véhicule est mobilisé pour les différents travaux réalisés par le Service, impliquant une utilisation régulière tout au long de l'année.

Cette polyvalence entraîne une sollicitation permanente, accélérant son usure et contribuant à l'augmentation des besoins de maintenance.



Véhicule de remplacement proposé : **Moteur thermique, huile BIO, polyvalent avec pont de chargement**

Comptes 6150.00

Coûts TTC

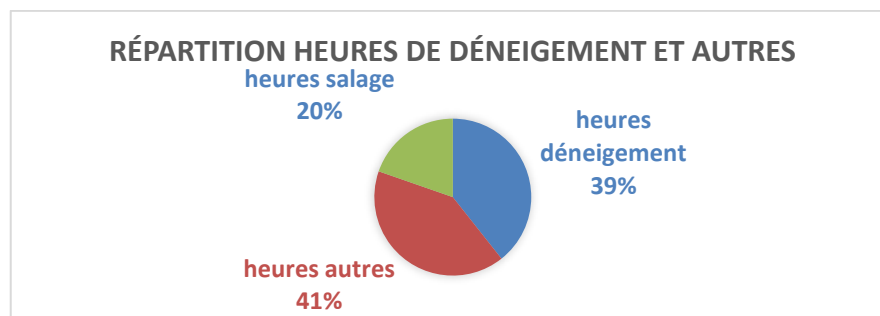
• <u>Renouvellement véhicule</u>	Fr. 265'000.--
• <u>Agrégats</u> : lame à neige	Fr. 25'000.--
saleuse	Fr. 32'000.--
Total	<u>Fr. 322'000.--</u>

Répartition des heures de travail

2013-2025 x 32 j./an de déneigement à 10 h./j. = 3'840 h.

2013-2025 x 32 j./an de mixte-salage à 2 h./j. = 768 h. pour la saleuse

2013-2025 x 30 j./an de salage à 3 h./j. = 1'152 h. pour la saleuse



Coût du véhicule de 2013 à 2025

Frais externes (achat véhicule, pièces, assurance, plaque)	Fr. 356'686.--
Frais internes – atelier (maintenance, entretien, réparation 945 x Fr. 72.-/h.)	Fr. 68'040.--
Frais internes voirie (graissage, nettoyage 1 h./sem. x 52 sem. x Fr. 72.-/h.)	Fr. 44'928.--
Carburant (diesel) conso. 6 lt./h soit 8'000 h. x Fr. 1.70	Fr. 81'600.--
Total	<u>Fr. 551'254.--</u>

4.3 Chargeuse à pneus Holder

La chargeuse à pneus, immatriculée VD 690535, a été acquise en 1988 et totalise environ 7'400 heures de fonctionnement. Elle a par conséquent largement dépassé sa durée de vie théorique. Malgré son utilité opérationnelle pour le chargement et la manutention de matériaux (terre, gravier, cailloux) ainsi que pour diverses interventions sur le réseau routier, son état actuel ne permet plus d'en garantir une exploitation fiable et sécurisée.

L'utilisation régulière et intensive de cet équipement a engendré une usure avancée des composants mécaniques et hydrauliques. Les pannes récurrentes entraînent des arrêts fréquents, une baisse significative de disponibilité et une augmentation constante des coûts de maintenance. Ces immobilisations perturbent l'organisation du travail, génèrent des pertes de productivité et nécessitent parfois le recours à des solutions alternatives coûteuses ou inadaptées.

Sur les plans réglementaire et environnemental, cette chargeuse ne satisfait plus aux normes actuellement en vigueur, notamment en matière d'émissions polluantes et de performances énergétiques. Son maintien en activité expose le Service à un risque de non-conformité.

En hiver, cet équipement est sollicité pour le déneigement des places du Rendez-vous, qui sont de plus en plus souvent occupées très tôt par des véhicules en stationnement. Cette contrainte nécessite un matériel fiable, maniable et immédiatement opérationnel afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité du service public. L'état actuel de cette chargeuse ne permet plus de répondre à ces exigences.

Au vu de l'ensemble de ce qui précède, le remplacement de la chargeuse à pneus apparaît comme indispensable. L'acquisition d'un équipement moderne permettrait :

- d'améliorer la fiabilité et la disponibilité du matériel,
- de réduire les coûts d'entretien et les arrêts non planifiés,
- d'augmenter l'efficacité opérationnelle et les gains de temps de manutention,
- d'assurer la conformité aux normes environnementales et réglementaires,
- de sécuriser durablement les interventions, notamment en période hivernale.



Cet investissement s'inscrit dans une logique de rationalisation des coûts, de continuité du service public et de modernisation du parc véhicules.

Véhicule de remplacement proposé : **électrique, chargeuse sur pneus, huile BIO**

Comptes 6150.00

Coûts TTC

• <u>Renouvellement véhicule</u>		Fr. 130'000.--
• <u>Agrégats</u> :	lame à neige	Fr. 25'000.--
	Fourche à palette & godet	Fr. 5'000.--
Total		<u>Fr. 160'000.--</u>

4.4 Achat d'une balayeuse

Acquise en 2019, la balayeuse thermique, immatriculée VD 8604, totalise environ 6'000 heures de fonctionnement. Elle est utilisée quotidiennement en période estivale sur l'ensemble du territoire communal, caractérisé par un réseau routier particulièrement étendu.

En hiver, ce véhicule est également mobilisé plusieurs semaines, tant en plaine qu'en montagne, lorsque les conditions météorologiques le permettent, ce qui implique quasiment une sollicitation annuelle.

Cette utilisation intensive entraîne une augmentation constante des frais de maintenance et de réparation, ainsi que des périodes d'immobilisation de plus en plus fréquentes. Les déplacements répétés entre Ollon et Villars, sur de longues distances et avec le dénivelé, accélèrent significativement son usure mécanique et réduisent sa disponibilité opérationnelle.

Dans ce contexte, le renforcement du parc par l'acquisition d'une seconde balayeuse constituerait un atout majeur. Cette solution permettrait de répartir les heures de fonctionnement entre deux machines, de limiter l'usure prématurée de chacune d'elles et de réduire les risques d'indisponibilité. Elle garantirait également une meilleure continuité du service, une plus grande flexibilité dans la planification des interventions et une optimisation globale des coûts d'exploitation à moyen et long terme.

Cela étant, le Service de voirie a testé une balayeuse électrique et s'est renseigné auprès de plusieurs Communes qui utilisent déjà ce type de véhicule.

Les retours d'expérience sont très positifs et confirment que cette balayeuse est parfaitement adaptée aux travaux d'entretien journaliers. L'engin dispose d'une autonomie d'environ 7 heures. Une recharge effectuée durant la pause de midi permet d'assurer son utilisation jusqu'en fin d'après-midi.

Analyse des coûts d'exploitation sur 10 ans

(Base de calcul : 1'000 heures d'utilisation par année)

Balayeuse diesel

Consommation moyenne : 7 lt. /h.
7 lt. × 1'000 h. = 7'000 lt./an
7'000 lt. × 10 ans = 70'000 lt.
Coût du diesel : Fr. 1.70 / lt.
70'000 lt. × Fr. 1.70 = Fr. 119'000.--

Balayeuse électrique

Consommation moyenne : 8.0 kWh/h.
8.0 kWh × 1'000 h. = 8'000 kWh/an
8'000 kWh × 10 ans = 80'000 kWh
Coût de l'électricité : Fr. 0.30 / kWh
80'000 kWh × Fr. 0.30 = Fr. 24'000.--

Comparaison et économie réalisée

L'économie estimée sur les coûts énergétiques s'élève à Fr. 95'000.-- en faveur de la balayeuse électrique.

Avantages de la balayeuse électrique

Environnement

- réduction significative des émissions de CO²,
- diminution des nuisances sonores, améliorant le confort des riverains,
- solution respectueuse de l'environnement et conforme aux objectifs écologiques communaux.

Maintenance

- coûts d'entretien réduits grâce à un nombre moindre de pièces mécaniques,
- moins d'interventions et de pannes liées au moteur.

Performance

- couple instantané assurant une meilleure réactivité,
- rendement élevé et efficacité constante lors du travail journalier.

Finances

- coûts énergétiques nettement inférieurs à ceux d'un véhicule diesel,
- économies substantielles sur le long terme pour la Commune.

Véhicule de remplacement proposé : **balayeuse électrique, huile BIO**

Compte 6150.00

Montant TTC

Fr. 260'000.--

4.5 Pick up du Service des eaux

Lié au CF 7200 « égouts et épuration », ce véhicule immatriculé VD 136263, date de 2007 et affiche 170'000 km. Il a été expertisé début 2025 et son état nécessite un remplacement, d'où le projet d'acquérir un véhicule qui sera adapté aux besoins actuels.

A noter que le futur véhicule d'intervention doit être en mesure de circuler sur tous types de terrains afin d'atteindre quasiment l'entier du réseau des collecteurs.

Les critères déterminants sont :

- véhicule de type « bus » pouvant contenir une caméra et ses accessoires, des outils ainsi que l'équipement du personnel permettant de rester au sec,
- traction 4x4 avec une bonne garde au sol,
- motorisation thermique, plus efficace par rapport à l'utilisation que le Service en fait.
- crochet d'attelage 3,5 to.

Montant TTC

Fr. 70'000.--

4.6 faucheuse radiocommandée

L'entretien des espaces communaux, tels que les espaces verts, les chemins pédestres et chemins de vignes, requiert beaucoup d'heures de travail manuel, notamment pour le débroussaillage. Ces opérations sont souvent longues et fatigantes, en particulier sur des terrains accidentés ou difficiles d'accès.



L'acquisition d'une faucheuse radiocommandée contribuera à améliorer les conditions de travail lors des opérations de débroussaillage. Plus ergonomique et facile à manœuvrer, cette machine permettra à un collaborateur d'intervenir efficacement sur différents terrains tout en assurant une qualité de coupe régulière.

Bénéfices attendus :

- réduction du temps de travail manuel,
- amélioration des conditions de travail,
- sécurité accrue,
- qualité de la coupe,
- organisation efficiente des ressources humaines.

En résumé, cet investissement au bénéfice des CF 3420.00 et 6150.00 facilitera l'entretien des espaces verts et des chemins, en permettant de gagner du temps tout en améliorant les conditions de travail.

Total

Fr. 40'000.--

4.7 Jeep avec pont pour le Service forestier

Le Service forestier souhaite remplacer le pick-up Toyota VD 456377 de 2013, affichant 103'600 km au compteur.

Il est envisagé de reprendre le même type de véhicule, avec les caractéristiques suivantes :

- véhicule 4x4 avec un pont, avec une bonne garde au sol,
- 5 places assises,
- équipé d'un pont alu avec une ouverture trois côtés et un porte perche,
- crochet de remorquage fixe,
- charge tractable 3,5 to.



Véhicule proposé : **thermique, 4x4 avec un pont, 5 places assises**

Montant TTC

Fr. 70'000.--

5. Appels d'offres marchés publics

Chaque achat respectera la procédure des marchés publics, selon les critères d'adjudication et leurs pondérations.

6. Récapitulatif

Comptes	Véhicules	Durée amortiss.	Coûts TTC
6150.00	4.1 Renouv. Meili VD 475459	7 ans	Fr. 291'000.--
6150.00	4.2 Renouv. Meili VD 8621	7 ans	Fr. 322'000.--
6150.00	4.3 Renouv. chargeuse VD 690535	7 ans	Fr. 160'000.--
6150.00	4.4 Achat. balayeuse VD 8604	7 ans	Fr. 260'000.--
7200.00	4.5 Renouv. bus VD 136263	7 ans	Fr. 70'000.--
6150.00	4.6 Achat. faucheuse	7 ans	Fr. 40'000.--
8200.00	4.7 Renouv. pick-up VD 456377	7 ans	Fr. 70'000.--
Total			<u>Fr. 1'143'000.--</u>

7. Les investissements

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins par le Service concerné. Dans la mesure du possible et en fonction du cadre légal des procédures d'appels d'offres, les fournisseurs de la région participeront prioritairement aux marchés publics.

8. Valeurs de reprise des véhicules

Les véhicules et machines à reprendre sont fortement usagés et ont de très faibles valeurs de reprise.

9. Développement durable

Prise en compte des trois piliers du développement durable

Le développement durable constitue l'un des axes fondamentaux de la politique municipale depuis plusieurs années. Dans le cadre de ce projet, une attention particulière a été portée aux trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.

Social

La modernisation du parc de véhicules vise à améliorer les conditions de travail du personnel communal. En réduisant la fréquence des pannes, des immobilisations et des réparations, le projet permettra de diminuer la pénibilité du travail et de garantir une sécurité accrue lors des interventions. Une gestion plus efficiente des équipements aura également un impact positif sur le bien-être du personnel en leur offrant des outils plus modernes et plus fiables.

Économique

L'un des objectifs économiques majeur du projet est de favoriser les partenariats locaux et de soutenir l'économie régionale. En priorité, les engins et véhicules seront choisis parmi ceux dont le lieu d'entretien se trouve à proximité d'Ollon, minimisant ainsi les coûts de transport et les impacts environnementaux associés aux déplacements.

De plus, des offres seront sollicitées auprès des garages régionaux capables de fournir les véhicules souhaités, renforçant ainsi les liens avec les acteurs économiques locaux.

Sur le plan énergétique, une préférence sera donnée aux véhicules et équipements présentant un meilleur rendement énergétique et une consommation optimisée. À profil équivalent, les véhicules ayant la meilleure note énergétique seront privilégiés, permettant à la Commune de réaliser des économies d'exploitation sur le long terme.

Environnemental

Dans le cadre de la transition énergétique, une attention particulière sera portée à la motorisation des nouveaux véhicules. Les véhicules à moteur thermique conventionnel devront répondre aux dernières normes environnementales en vigueur, en termes d'émissions polluantes et de consommation de carburant.

Dans la mesure du possible, des moteurs électriques seront privilégiés afin de réduire davantage l'empreinte carbone du parc.

L'intégration de nouveaux véhicules moins polluants et moins bruyants contribuera à réduire les nuisances sonores et atmosphériques, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants de la Commune. Ce projet permettra de faire un pas supplémentaire vers la

préservation de l'environnement tout en garantissant des équipements performants et adaptés aux besoins des services municipaux.

10. Position de la Municipalité

Les véhicules proposés ont été soigneusement sélectionnés en tenant compte des techniques actuelles et des exigences spécifiques de la Commune d'Ollon. En raison de son vaste territoire et de la dispersion des bâtiments communaux, les Services communaux ont besoin d'équipements polyvalents et adaptés aux particularités géographiques et opérationnelles.

Les critères économiques, sociaux et environnementaux ont été intégralement pris en compte lors du choix de ces véhicules. En effet, un parc de véhicules modernes et bien entretenus permet non seulement de réduire les coûts d'entretien et les périodes d'immobilisation, mais également de limiter les nuisances sonores et atmosphériques, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le renouvellement du parc est un levier essentiel pour améliorer l'efficacité des Services communaux. Des équipements plus performants, fiables et adaptés permettent de mieux répondre aux besoins opérationnels de la Commune tout en réduisant la pollution et les charges d'entretien. L'adoption de véhicules plus écologiques (notamment à motorisation hybride, électrique ou à faibles émissions) aura un impact direct sur la réduction des émissions polluantes et contribuera à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en optimisant la gestion des ressources.

L'objectif de ce renouvellement est d'augmenter la productivité des Services tout en assurant une disponibilité maximale des équipements. Ce projet s'inscrit ainsi dans une vision durable de gestion des ressources, favorisant la réduction des coûts à long terme, l'amélioration des conditions de travail pour les employés communaux et une meilleure qualité de service pour les citoyens.

11. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) définissant les durées d'amortissement.

Ainsi, dans le cadre des acquisitions liées à ce préavis, un amortissement d'une durée de **7 ans** sera appliqué via le compte des « amortissements planifiés du patrimoine administratif (PA) ».

Le montant sera ajusté en fonction du coût final des achats, notamment en regard des véhicules choisis.

12. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 27 février 2026,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2026/02
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

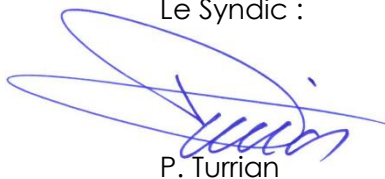
décide

d'**AUTORISER** la Municipalité à acquérir les véhicules et agrégats proposés pour un montant total de **Fr. 1'143'000.--**.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

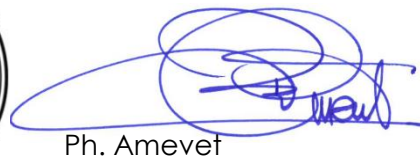
Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet